

**DÉLIBÉRATION N° 225 DU SYNDICAT MIXTE
SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON**

Délibération prise en séance du 23 JUILLET 2026 à 11H20

L'an deux mille vingt-six, le 23 Juillet à 11H20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SÉVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Florian CREYSSELS, M. Fabrice FRAYSSINET, Mme Béatrice GIRAL-VIALA, Mme Evelyne ESTRISPEAU, Mme Valérie SALLES,

Etaient absents et représentés :

- Mme Christine MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Le secrétaire de séance : M. Florian CREYSSELS

Objet : Élection du Bureau

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-9, L. 5711- 11 et L. 2122-7 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Séverac Carrefour Aveyron fixant la composition du Bureau comme suit : le Président et 2 Vice-présidents représentants chacun des trois membres constitutifs,

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 23 juillet 2026 ont été adressés à ses membres le 17 juillet 2026,

Considérant que le Président a invité le Comité syndical à procéder à l'élection de chacun des Vice-présidents du Bureau après appel des candidatures,

Considérant que les membres du Comité syndical ont accepté unanimement la proposition du Président de procéder à une élection à main levée,

Vu les déclarations de candidature :

- 1er Vice-président représentant la CC Causses à l'Aubrac : M. Fabrice FRAYSSINET
- 2ème Vice-président représentant la CCI de l'Aveyron : Mme Christine MARTIN

Le Comité syndical élit :

- M. Fabrice FRAYSSINET en qualité de 1^{er} Vice-président avec 7 voix pour et 1 abstention
- Mme Christine MARTIN en qualité de 2^{ème} Vice-présidente avec 8 voix pour

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA